

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



enfance & partage

L'enfance est fragile.  
Protégeons-la.

Assemblée générale du 14 juin 2024



# Sommaire



|                       |          |
|-----------------------|----------|
| <b>Sommaire .....</b> | <b>2</b> |
|-----------------------|----------|

|  |          |
|--|----------|
| <b>Introduction et chiffres clés .....</b> | <b>3</b> |
|--|----------|

|  |          |
|--|----------|
| <b>Chapitre 1 :<br/>Les actions nationales et internationales.....</b> | <b>4</b> |
|--|----------|

|  |            |
|--|------------|
| 1.1 Le numéro Vert Stop Maltraitance ..... | 4, 5, 6    |
| 1.2 L'accompagnement juridique .....       | 7, 8, 9    |
| 1.3 Le numéro Vert Allo Parents Bébé.....  | 10, 11     |
| 1.4 L'International.....                   | 12, 13, 14 |
| 1.5 La communication.....                  | 15, 16     |
| 1.6 Les représentations externes.....      | 17         |

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Chapitre 2 : les actions locales des comités.....</b> | <b>18</b> |
|--|-----------|

|   |        |
|---|--------|
| Présentation des comités locaux :<br>l'accueil, l'écoute et les actions ..... | 18     |
| 2.1 L'accompagnement psychologique.....                                       | 19     |
| 2.3 Les actions de Prévention .....   | 20     |
| Sensibilisation auprès des enfants et ados.....                               | 20, 21 |
| - <i>En Route Vers Mes Droits</i>   |        |
| - <i>L'éducation préventive</i>   |        |
| Sensibilisation auprès des professionnels .....                               | 22     |
| - <i>Prévenir, Repérer, Ecouter, Signaler, Agir (P.R.E.S.A)</i>               |        |
| - <i>Syndrome du Bébé Secoué (SBS)</i>  |        |
| 2.4 Les animations locales des comités.....                                   | 23     |

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Chapitre 3 : Les Ressources.....</b> | <b>24</b> |
|---|-----------|

|   |        |
|---|--------|
| 3.1 À propos de la mobilisation de ses bénévoles..... | 24     |
| 3.2 À propos de la générosité du public.....          | 25     |
| - Générosité des particuliers.....                    | 25     |
| Legs et assurances-vie                                |        |
| Dons financiers                                       |        |
| - Les différents soutiens des entreprises.....        | 26     |
| - Principaux partenaires 2023 .....                   | 28     |
| Liste des participants aux commissions.....           | 29     |
| Annuaire des Comités Locaux .....                     | 30, 31 |

# Introduction

En 2023, l'association Enfance & Partage a continué d'agir pour la protection de l'Enfance et la défense des jeunes victimes de maltraitance.

Nos actions se sont organisées et déployées auprès de nos différents publics :

- Auprès des enfants, tout d'abord, à travers des sessions de prévention (dans les écoles, les centres de loisirs, etc.) portant sur la sensibilisation aux formes de violence et sur les droits que les plus jeunes doivent connaître pour se protéger. L'association est d'ailleurs agréée par le ministère de l'Éducation Nationale.
- Auprès des victimes mineures et de leur famille, que nous accueillons, orientons ou accompagnons dans nos parcours d'aide allant de l'écoute (numéro vert *STOP MALTRAITANCE*, comités locaux) à l'accompagnement juridique, voir à la mise en place de suivi psy par des professionnels externes.
- Auprès des parents, que nous soutenons dans les étapes les plus complexes de la parentalité, grâce à notre ligne téléphonique *Allo PARENTS BÉBÉ*, à travers nos outils d'information sur les bonnes pratiques en cas de conflit ou séparation pour préserver leur(s) enfant(s) ou sur le Syndrome du Bébé secoué.
- Auprès des professionnels, enfin, que nous informons et mobilisons sur toutes les formes de maltraitance faites aux enfants, afin qu'ils demeurent vigilants et sachent comment alerter.

Vous découvrirez à travers les prochaines pages l'ensemble des activités menées en 2023, nous vous en souhaitons une excellente lecture.

## Les chiffres clés de l'année 2023

- Enfance & Partage a été créée il y a plus de 46 ans.
- E&P est reconnue d'utilité publique depuis 2010.
- Fin 2023, l'association compte 19 comités et une antenne à Créteil / Paris.
- Au 31/12/2023, il y avait 232 bénévoles et 14 salariés.

### Prévention-enfants:

- *En route vers mes droits* : 2 206 enfants sensibilisés dans 98 classes
- *Non à toutes les formes de violence* (Éducation préventive) : 10 414 enfants et adolescents sensibilisés au sein de 443 classes

### Prévention-professionnels

- *PRESA* : 594 professionnels sensibilisés au cours de 33 interventions
- *SYNDROME DU BÉBÉ SECOUÉ* : 511 professionnels sensibilisés au cours de 25 interventions

### Accompagnement-victimes

- Stop Maltraitance : 792 appels réceptionnés
- 56 dossiers ouverts au Siège
- 88 familles accompagnées dans le cadre de suivi de dossiers par le Siège
- Administrateurs ad hoc : 114 nouveaux mineurs accompagnés soit un total de 291 pour 2023
- 9 nouvelles constitutions de Partie civile
- Conventions psy : 64 enfants accompagnés, 856 séances de thérapie réalisées

### Accompagnement-parents

- Allo Parents Bébé : 677 appels réceptionnés



# 1

## Les actions nationales et internationales

### 1 | LE NUMÉRO VERT 1 | « STOP MALTRAITANCE »

Notre numéro vert est ouvert toute l'année (excepté deux semaines durant le mois d'août) de 10h à 18h du lundi au vendredi.

**STOP  
MALTRAITANCE**

**0 800 05 1234** Service & appel gratuits

792 appels réceptionnés sur le numéro vert ont fait l'objet d'une fiche d'appel en 2023.

La fiche d'appel est saisie sur le logiciel APSIDE uniquement lors d'un appel dont la problématique entre dans le champ de compétences du numéro vert.

Les appels qui concernent d'autres services de l'association, ainsi que les demandes hors compétence de notre association (exemple : aide à la personne, collecte de jouets, etc.), sont redirigés vers le service compétent (prévention, partenariat, dons, etc.) et ne font pas l'objet d'une fiche.

Ainsi, le nombre d'appels entrant au numéro vert est bien supérieur au nombre de fiches d'appels redigées par les bénévoles.

Les coordonnées du Numéro vert sont bien repérées par les appelants :

- 34 % ont trouvé les coordonnées sur Internet ;
- 23 % des appels nous sont réorientés par le 119 : ce sont en général des situations qui méritent

une attention particulière, soit de vigilance soit pouvant faire l'objet d'une information préoccupante de la part de notre association ;

- 10 % des appelants ont été informés par affiche (ex : au commissariat), par d'autres associations (ex : Bureau d'Aide aux Victimes - BAV), par des professionnels ou par les médias.

Le temps moyen d'écoute est de 20 minutes.

Certains appels peuvent durer plus de 45 minutes quand les situations sont complexes, alliant très souvent plusieurs problématiques (situation de violence sexuelle et/ou de violence conjugale).

Ce temps d'écoute est fondamental pour que le bénévole puisse comprendre la situation dans sa globalité, en cerner les enjeux et évaluer les besoins de l'appelant.



L'écouter pourra dans un deuxième temps conseiller l'appelant, l'orienter au plus près de ses besoins et/ou lui proposer un accompagnement par notre association et/ou un rdv spécifique avec le service juridique.

Les appels les plus courts correspondent à des demandes de renseignement ou des situations ne correspondant pas à nos missions et sont alors redirigés vers des structures plus adaptées.

## Qui nous appelle ?



Ce sont majoritairement des adultes (93 %) qui contactent notre numéro vert.

**61 % des appels** émanent d'un **membre de la famille** proche (parents, grands-parents) ou élargie de la victime (oncle, tante, etc.).

**Les professionnels** (personnel de l'Éducation Nationale, psychologues en libéral ou scolaire, éducateurs, etc.) représentent **10 %** des appelants. Nous avons pu noter une **augmentation significative** du nombre de demandes de conseils de la part de ces derniers.

Ils nous contactent pour échanger autour de la situation d'un enfant qui les préoccupe particulièrement, partager leurs inquiétudes et ainsi évaluer le danger ou le risque de danger menaçant l'enfant, mais également pour être conseillés sur la procédure à respecter en cas d'action de leur part (*envoi d'une information préoccupante ou d'un signalement*).

Au travers de ces appels, il nous apparaît que ces professionnels se sentent démunis, seuls et pas suffisamment formés et informés tant sur les différentes formes de violences que, et surtout, sur les circuits d'information et de signalement.

Certains professionnels se tournent vers notre association afin de nous demander d'agir en tant que « courroie de transmission » vers les services de protection de l'enfance ; en effet leur demande est que notre association transmette les éléments de danger qu'ils ont constatés dans le cadre de leur

activité professionnelle.

Ils font appel à notre association car ils ne peuvent ou ne désirent pas agir en leur nom propre car ils craignent la réaction des parents de l'enfant concerné et/ou de ne pas être soutenus par leur hiérarchie.

**Les mineurs qui nous contactent** sont des jeunes souvent proches de la majorité qui appellent soit pour eux-mêmes, soit, le plus souvent, pour un plus jeune de leur fratrie ou famille ou encore pour un/une ami(e).

## Quelles sont les victimes repérées ?

**64 %** des enfants pour lesquels nous sommes contactés ont entre **0 et 10 ans** avec un équilibre fille/garçon.

## Pour quels faits ?

Il est à noter que très fréquemment les situations concernent plusieurs formes de violence, la violence conjugale étant présente dans **10 %** des situations.

Les violences psychologiques (**18 %**) et physiques (**16 %**) sont les types de violence les plus représentés.

Il est à noter que les situations qui font le plus objet d'une attention particulière par Enfance & Partage, avec l'ouverture d'un dossier d'accompagnement, sont :

- **17 %** : victimes de violences sexuelles
- **17 %** : enfants au cœur du conflit parental
- **4 %** : enfants témoins de violences conjugales

## Qui sont les auteurs des faits relatés ?

Les auteurs sont majoritairement des hommes et appartiennent, dans **68 %** des situations, à la famille proche ou élargie de la victime.

## Dans quel contexte s'exercent ces violences ?

**39 %** des situations se déroulent dans un contexte de séparation/divorce et **10 %** y associent des violences conjugales avec des enfants témoins et donc victimes de ces violences pour **4 %** des situations.

Les problèmes de santé psychologique et d'addiction sont présents dans **15 %** des situations.

## Quelles sont les demandes et attentes des appelants ?

58 % des appels concernent des **demandes de conseils ponctuels et d'orientation** : explications sur les procédures judiciaires (le juge aux affaires familiales, juge des enfants, les dépôts de plainte, délais et procédure suite à un dépôt de plainte), sur la **procédure administrative** pour transmettre des éléments de danger (orientation vers les CRIP départementales) ainsi que pour des **orientations** vers d'autres associations, mais également vers des professionnels spécialisés (avocats, psychologues, etc.).

Pour **9 % des appels, il s'agit d'écoute**. L'appelant a besoin de ce temps d'échange bienveillant.

Il nous est très souvent signifié l'importance d'être entendu et écouté, l'appelant se sentant souvent seul ; il est toujours proposé de rappeler si nécessaire.

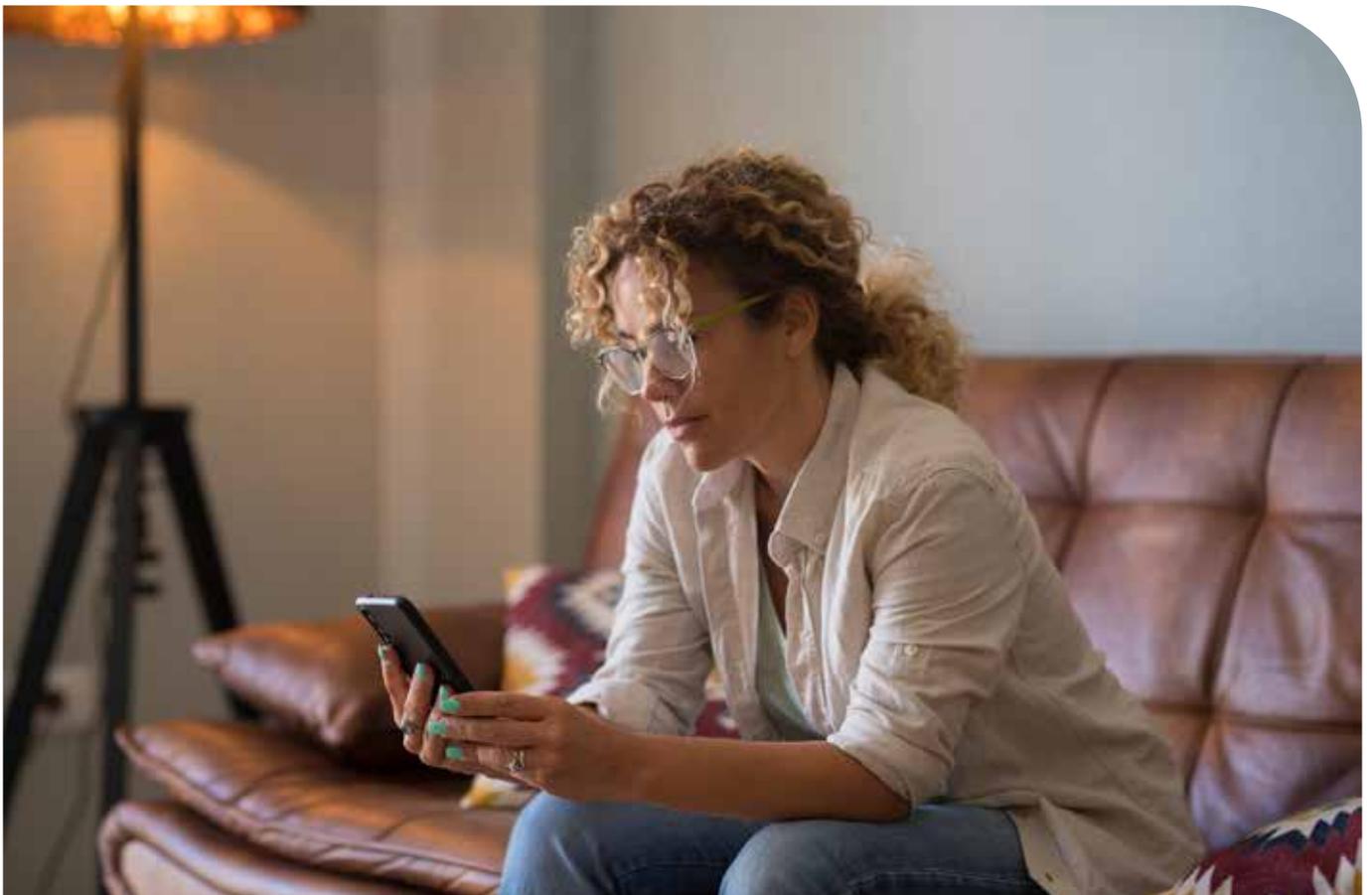
**15 %** des appelants sollicitent une intervention (envoi d'IP ou de signalement) ou un accompagnement de notre association.

Il est à noter que très souvent les personnes qui nous contactent ont, en première demande, besoin d'un temps d'échange et d'écoute, puis de conseil et d'orientation mais ignorent les possibilités d'action et d'accompagnement de notre association.

Ainsi, le bénévole écoutant analysera la situation et pourra proposer de prolonger cette écoute par une action spécifique et/ou un accompagnement.

## Actions et proposition d'aides :

- **159** situations ont été orientées vers le service juridique pour un rdv spécifique soit plus de **50 %** des actions d'aide proposées par les écoutants.
- **64** situations ont été orientées vers nos comités locaux.



# 1 L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

## 2 DES FAMILLES ET DES VICTIMES

Enfance & Partage propose un accompagnement gratuit pour toutes les victimes de maltraitances, physiques, psychologiques et sexuelles et de leurs familles.

La responsable juridique du siège national, et l'équipe de bénévoles sont là pour les aider et les conseiller dans les différentes démarches juridiques à entreprendre.

Cet accompagnement nécessite des temps de dialogue, de lecture de documents et de jugements, l'exploitation de pièces qui s'étalent sur de nombreux mois voire des années.

A l'écoute d'un appel de victime ou de sa famille, mais également d'un professionnel ou d'un tiers inquiet pour un enfant, la juriste et l'équipe de bénévoles peuvent aussi décider de l'envoi :

- d'une information dite préoccupante auprès du conseil départemental ;
- d'un signalement auprès du Procureur de la République selon la gravité des faits.



### 2023 en chiffres

56 nouvelles situations ont fait l'objet d'un suivi par le siège (c'est-à-dire par la responsable juridique et les bénévoles en charge de cette mission d'accompagnement) suite à un primo appel sur la ligne d'écoute, ou, exceptionnellement, suite à la réception d'un mail.

Tout au long de l'année 2023, **88 familles** ont bénéficié d'un accompagnement par les bénévoles du siège. Cet accompagnement implique des rendez-vous téléphoniques réguliers et il permet également aux victimes et/ou personnes accompagnées de pouvoir contacter le bénévole référent. Cet accompagnement représente **1 109 heures consacrées à l'écoute, l'étude de pièces, la rédaction de comptes rendus, des échanges avec d'autres personnes dont des professionnels**, échanges nécessaires à la compréhension et l'appréhension de la situation.

Dans le cadre des 56 dossiers ouverts durant l'année 2023, **nous avons été amenés à envoyer 18 informations préoccupantes au sein de différentes CRIP, ainsi que 5 signalements d'enfants en danger auprès des parquets.**

De plus, **159 personnes (victimes, familles de victimes, professionnels)**, par suite d'un premier contact au numéro vert national *Stop Maltraitance*, ont été orientées vers le service juridique et ont ainsi pu bénéficier d'un ou plusieurs RDV téléphoniques avec la responsable juridique pour des conseils juridiques.

Les problématiques abordées lors de ces rdv ont été, dans leur grande majorité, des situations de violences sexuelles intra-familiales, ainsi que des difficultés post-séparation et/ou divorce dont les enfants sont l'enjeu.

**De ces premiers entretiens et selon les besoins de la personne, un dossier d'accompagnement a pu être ouvert pour un accompagnement sur un plus long terme.**

La responsable juridique a pu ainsi accompagner sur toute l'année 2023 les victimes et leurs familles dans le cadre de **384 entretiens et rdv.**

## Notre action judiciaire

**Pourquoi se constituer partie civile, c'est-à-dire intervenir devant les cours d'assises et tribunaux correctionnels ?**

Nos interventions devant les tribunaux aux côtés des victimes et de leur famille nous permettent de les soutenir tout au long des procédures, souvent très longues et éprouvantes, et de leur apporter des conseils lors des différentes étapes du procès.

Enfance & Partage se veut très présente notamment dans les dossiers où les enfants ne sont plus là car décédés sous les coups ou les privations, le plus souvent infligés par un parent.

L'association agit aussi dans les cas d'exploitation de mineurs pour des photos et/ou des films pédo-pornographiques.

Dans ces types de dossiers notre présence en qualité de partie civile est fondamentale car elle nous permet de porter la voix de ces enfants qui sont absents lors des procès.

Mais être partie civile pour une association c'est aussi le moyen d'être entendu, de faire avancer la cause des victimes, de mobiliser la société et d'éveiller les consciences.

Ces interventions au fil des années et des dossiers ont permis à l'association de donner une résonance médiatique, symbolique et juridique à toutes ces situations mais aussi de pouvoir porter une parole pour améliorer les lois et modifier les pratiques.

**En 2023 : 9 nouvelles Constitutions de Parties Civiles (CPC)** ont été acceptées par le Conseil d'administration d'Enfance & Partage, ce qui porte à **43 le nombre de procédures que nous suivons** et dans lesquelles notre association est actuellement engagée et représentée par l'un de ses 35 avocats.

**Il est à noter que 21 procédures** concernent des faits d'une extrême gravité ayant entraîné la mort de l'enfant, soit environ 50 % des dossiers dans lesquels nous choisissons de nous engager.

En 2023, l'association a été présente **21 jours devant une cour d'assises** notamment dans le cadre de procédures criminelles concernant des faits de viols sur mineurs de 15 ans, diffusion d'images pédo-pornographiques, actes de tortures de de barbarie sur un mineur de 15 ans et violences habituelles ayant entraîné la mort d'un nourrisson suite à un syndrome du bébé secoué.

Lors de ces procès l'association était représentée par un de nos avocats, avec la présence éventuelle de la juriste du siège ou de bénévoles de comités.

## Les Administrateurs Ad hoc

Depuis 2000, l'association Enfance & Partage s'investit dans la mission d'administrateur Ad hoc pour toujours accompagner au mieux les victimes.

Cette mission est investie par des bénévoles volontaires de l'association qui les agréé. Leur candidature est validée par la cour d'appel.

L'administrateur Ad hoc est ensuite nommé par un magistrat afin de représenter un mineur dans une procédure lorsqu'il est estimé que ses représentants légaux ne sont pas en capacité de le faire.



Ainsi, l'administrateur Ad hoc représente et accompagne des mineurs victimes tout au long de la procédure judiciaire : de la première audition (par les gendarmes ou les policiers) aux différents rdv (expertises, avocat, auditions devant le juge d'instruction, audiences devant le tribunal correctionnel ou la cour d'assises, etc.). Il peut, le cas échéant, assurer la gestion des finances du mineur et des dommages et intérêts que ce dernier perçoit.

Nous accompagnons également des enfants en danger devant le juge des enfants dans le cadre de procédure en assistance éducative.

En 2023 l'association a été désignée dans **85 nouvelles procédures judiciaires et a ainsi pu représenter et défendre les intérêts de 114 mineurs**.

Dans le cadre de la gestion des dommages et intérêts attribués à ces victimes, nous avons géré **730 305 €, ce qui représente 112 comptes**.

Nous nous devons de restituer ces sommes au jeune lorsqu'il devient majeur.

Durant l'année 2023, nous avons pu restituer **28 550 € à 8 victimes**.

Organisation du service juridique

Une salariée à savoir la responsable juridique à temps plein

3 bénévoles du siège pour la gestion des dossiers

## Témoignages

### Témoignages de parents

*« Je tiens à vous transmettre ce petit message pour vous remercier de nous avoir aidés et soutenus dans une épreuve bien douloureuse de la vie de mes enfants et moi-même. Je crois, réellement, que sans vous cela n'aurait pas été possible.*

*Avec toute la sincérité possible, je souhaiterais vous dire un grand merci pour votre soutien remarquable et conseils indispensables qui m'ont permis d'adapter ma posture afin que l'on puisse comprendre l'horrible situation dans laquelle mes enfants et moi-même étions.*

*Merci pour votre humanité sans pareille, votre écoute sans jugement. Je vous dois beaucoup, votre dévouement inépuisable, votre professionnalisme indéniable et il n'y a pas de mot pour qualifier votre gentillesse et votre compréhension vis-à-vis de ma fragilité à faire face à chaque audience devant la juge des enfants en particulier lorsque j'avais l'impression de vivre une seconde emprise.*

*Cette aide complémentaire à ceux des autres professionnels a été un cadeau de la vie.*

*Je n'oublierai jamais ce que vous avez fait pour nous lorsque nous étions au plus mal, votre implication sans relâche a été importante pour nous.*

*Vous avez contribué grandement à ce que la vérité soit enfin entendue et crue. Je vous suis très reconnaissante pour tout cela et bien plus encore.*

*Veillez accepter encore une fois mes meilleurs remerciements pour avoir été à nos côtés lorsque nous en avions le plus besoin et vous prie de croire, en mon profond respect. » **Anonyme***

### Témoignage de Maryannick, bénévole en charge de l'accompagnement des familles :

*« Pour moi, l'accompagnement des familles de victimes (aussi appelé « dossiers ») se concrétise par une écoute active, du soutien moral, du réconfort, de la dédramatisation, de l'aide (à la rédaction de documents ou à la recherche d'informations, etc.), des explications de documents juridiques, des suggestions d'action à mener, des conseils comportementaux (sur la posture notamment), de la préparation aux entretiens et auditions , etc.*

*Le non jugement, la bienveillance et l'empathie jouent ici un rôle majeur et correspondent parfaitement à mes valeurs. Les liens de confiance qui s'établissent jour après jour avec les familles facilitent la réponse à leurs attentes de conseil et de soutien, et cela même si ne pas pouvoir aller au-delà dans l'aide apportée peut être parfois source de frustration. »*

# 1 | LE NUMÉRO VERT

## 3 | « ALLO PARENTS BÉBÉ - APB »

C'est le second Numéro Vert d'écoute, anonyme, gratuit et national, d'aide et de soutien à la parentalité créé en 2008 par l'association Enfance & Partage.



La mission d'Allo Parents Bébé a pour objectif l'écoute, le conseil, l'orientation et le soutien aux parents, de la grossesse jusqu'aux trois ans de l'enfant.

Elle apporte une réponse immédiate à des inquiétudes, questionnements, périodes de fragilité et de désarroi exprimées par des parents se trouvant face aux situations nouvelles liées à la venue d'un enfant au sein de leur foyer.

Les réponses sont réalisées par des écoutantes de formation différentes (qui sont psychologues et/ou éducatrices de jeunes enfants).

En 2023, plusieurs changements ont eu lieu au sein de l'équipe d'APB. Une salariée à mi-temps a été embauchée fin avril et une seconde est revenue de congé maternité en mai.

En 2023, les psychologues de l'équipe ont été mobilisées au sein de deux commissions : la commission *Parent* et la commission *Enfant*.

Ce temps institutionnel s'inscrit dans un travail de fond mené par Enfance & Partage sur son projet associatif, et permet d'affiner nos stratégies dédiées aux actions visant les publics *Enfant et Parent*.

Par ailleurs, les membres de l'équipe APB ont eu l'opportunité d'accéder à des formations sur des sujets divers, en rapport avec la prévention et la petite enfance.

Enfin, les psychologues d'APB ont été sollicitées par le groupe « *SBS* » (Syndrome du bébé secoué).

### Les statistiques de 2023 Allo Parents Bébé

Certains items ont un pourcentage d'appels "non renseignés". Cela s'explique par le fait que l'item n'ait pas été noté durant l'appel ou qu'il s'agit d'appels sur la ligne de soutien (qui ne sont renseignés qu'au cours du premier appel, afin de ne pas fausser les statistiques).

Depuis la mise en place de l'outil APSIDE, les écoutantes d'APB en ont une utilisation quotidienne.

Les statistiques fournies ci-après doivent prendre en compte qu'entre janvier et avril 2023 l'équipe n'était pas au complet et, de ce fait, la semaine n'était pas entièrement couverte (25h d'écoute couvertes).

En 2023, le total des appels au Numéro Vert « Allo Parents Bébé » est de **677** appels dont **10 %** ont été des appels reliés à la ligne de soutien (16 % des appels de la ligne de soutien n'étant pas renseignés).

En ce qui concerne la ligne de soutien utilisée par les psychologues écoutantes, **39** appels ont été comptabilisés, correspondant à **31** suivis.

#### Appelants

- En 2023, le total des appels au numéro vert APB était de **677 appels**.
- **485** étaient des mères (**72 %**)
- **98** étaient des pères (**14 %**)
- **4** étaient les deux parents ensemble (**1 %**)
- **90** étaient non renseignés (**13 %**)

#### Récurrence

- **90 %** des appels étaient uniques, **10 %** étaient des appels récurrents.

#### Durée

- La durée moyenne des appels était de **26 min**.
- Les appels les plus courts ont duré quelques minutes et certains appels ont atteint **2h**.

### Âge de l'enfant

- 20 % des appels concernaient des enfants de 0 à 3 mois,
- 12 % des enfants de 3 à 6 mois,
- 14 % des enfants de 6 à 12 mois,
- 17 % des enfants de 12 à 24 mois,
- 12 % des enfants de plus de 2 ans.

24 % des appels n'ont pas été renseignés

Les différentes tranches d'âge des enfants ne comportent pas de différence significative d'un point de vue statistique. Ce qui veut dire que les parents appelants se sont saisis de la ligne d'écoute durant toute la période de la naissance aux 3 ans de l'enfant.

Nous pouvons néanmoins noter que la tranche d'âge la plus élevée est celle de 0 à 3 mois, correspondant au post-partum immédiat et à la sortie de la maternité.

Pour 56 % des appelant-e-s, il s'agit du premier enfant. (Pourcentage à nuancer car l'information n'est pas transmise à chaque appel.)

### Heures des appels

On observe un pic aux heures d'ouverture de la ligne, à 10h et 14h.

### Contenu des appels

- 26 % des appels concernent l'état psychologique de l'appelant (détresse, épuisement, fatigue, tristesse, inquiétude, lassitude).
- 21 % concernent une question ou un doute émis par le parent.
- 13 % des appels sont des demandes d'orientation.
- 12 % sont au sujet des relations intra-familiales.
- 11 % concernent le développement de l'enfant.
- 6 % des appels sont notés « autre ».

### Approche qualitative

La ligne d'écoute *Allo Parents Bébé* est une ligne ressource pour les parents.

Que la réponse apportée soit un simple renseignement sur des structures existantes de proximité, ou un conseil de puériculture ou éducatif jusqu'à l'écoute de parents en grande détresse, écouter

les parents durant cette période de la périnatalité, les rassurer, les orienter participe à la prévention prévenante.

Dans une majorité des appels, les appelant-e-s évoque un stress, une difficulté, de l'anxiété ou de la détresse, liés soit à un comportement, une expression, un vécu de l'enfant ou lié à un vécu interne parental. En étant à l'écoute de ceux qui entourent les bébés, nous offrons un espace pour dire ce qui se joue pendant cette période de la mise au monde d'un enfant, ce que cela peut générer et questionner.

Ainsi, nous accompagnons les parents à comprendre les sources de tension et d'agressivité, les émotions intenses de tristesse, de colère et de peur qui peuvent les traverser, et nous les rassurons dans leurs choix et positionnements éducatifs, les questionnons lorsque leurs certitudes semblent ne pas respecter les besoins de leur enfant

### Développements et actions envisagés pour 2024 :

- Poursuite de la participation des psychologues écoutantes aux commissions Enfant et Parent.
- Poursuite des analyses de la pratique, se déroulant une fois par mois, permettant aux écoutantes de travailler leur posture professionnelle d'écouter, d'analyser les spécificités de ce travail d'écoute, de se former.
- Réflexion autour du SBS + avis consultatif

### Les 4 principales orientations proposées aux appelants :

| Actions  | Nbre |
|--|------|
| Lieux petite enfance et périnatalité   | 22 % |
| Professionnels du médical et du paramédical  | 16 % |
| Professionnels de la santé mentale   | 11 % |
| 47 % des appels accueillis ne mènent pas à des orientations car ils concernent une demande d'écoute. |      |

Organisation du Numéro Vert « Allo Parents Bébé »

4 écoutantes à temps partiel (Équivalent temps plein : 1,5)

# 1/4 | L'INTERNATIONAL

Depuis 1984, Enfance & Partage mène en partenariat avec le *Conseil de Développement d'Andohatapenaka* (CDA), des actions dans un quartier particulièrement peuplé et défavorisé d'Antananarivo, capitale de Madagascar.



Cette action « *Scolarisation* », initiée en 1984, se situe dans notre programme « *Éducation* ». Ayant pour objectif de permettre à des enfants démunis d'accéder à une éducation et à un enseignement de qualité (primaire et secondaire), cette action bénéficie d'un partenariat avec une vingtaine d'écoles publiques et privées dans lesquelles les enfants sont accueillis.

Le CDA a achevé la première année de son Programme triennal 2023-2025. Le présent rapport annuel relate les réalisations en termes d'activités de l'axe Education inclusive soutenu par Enfance & Partage, et de l'utilisation du budget prévu.

## Contexte

L'éducation constitue un pilier fondamental dans l'édification d'une société équitable et prospère. Toutefois, les enfants issus des familles défavorisées se heurtent à d'importants défis quant à l'accès à l'éducation.

Ces familles, souvent confrontées à des difficultés économiques, sociales ou culturelles entravant considérablement la scolarisation de leurs enfants, sont les plus touchées par la crise politique et, cette année, par le taux d'inflation annuel moyen dépassant les 10 %.



Par conséquent, l'appui des ONG œuvrant dans l'éducation est bénéfique pour les enfants issus des familles défavorisées.

Au niveau national, les frais scolaires continuent également d'augmenter. Pourtant, les parents malgaches ont en moyenne trois enfants à scolariser.

Face à cette situation, l'éducation représente leur moyen de rompre le cycle de la pauvreté, d'ouvrir leurs perspectives vers un avenir meilleur et de favoriser leur inclusion sociale. Souvent, elle constitue leur unique espoir de transcender les circonstances



difficiles dans lesquelles les enfants ont grandi. En investissant dans leur éducation, nous leur offrons la possibilité d'améliorer leur situation, de réaliser leur plein potentiel et de devenir des membres actifs et productifs de la société.

Ainsi, investir dans l'éducation de ces enfants revêt une importance capitale pour la construction d'un avenir plus équitable et pour la promotion du développement durable à long terme. C'est dans ce contexte que les activités axées sur l'éducation se développent sans cesse dans la zone d'intervention du CDA.

Grâce aux financements de l'association Enfance & Partage, les activités suivantes ont été réalisées :

**Projet gestes éco-citoyens** : ce projet mené auprès des enfants et de la communauté et financé par Enfance & Partage, tient un rôle primordial dans la société.

Ainsi, le second semestre a été marqué par : l'identification des meilleures œuvres des élèves participant aux concours « gestes-éco », l'élaboration de la charte avec les 6 *Fokontany*, les établissements, l'organisation du forum avec les élèves et la préparation du plaidoyer réalisé par les élèves.

Projet d'accompagnements psycho-sociaux post covid et juridiques des écoliers et des collégiens des quartiers vulnérables de la ville d'Antananarivo. Depuis l'ouverture du Centre d'Assistance Psychologie (CAP), les activités suivantes ont été réalisées : renforcement de capacité du personnel, activités d'information/sensibilisation aux établissements, identification et référencement des enfants et jeunes victimes, écoute, conseil, et orientation.



Dans le cadre de la pérennisation du **projet ferme pédagogique**, des mesures stratégiques visant à assurer sa continuité à long terme ont été adoptées en collaboration avec le Programme de Coopération Climatique International (PCCI). Depuis le mois de juin, la gestion de la ferme est attribuée au projet *scolarisation*.

## Focus sur le projet gestes éco-citoyens

La protection de l'environnement est devenue l'une des préoccupations les plus pressantes de notre société.

Face à l'augmentation des menaces qui pèsent sur notre planète, la nécessité de préserver nos écosystèmes, nos ressources naturelles et notre climat est devenue impérieuse.

La conscience croissante des conséquences dévastatrices de nos actions sur l'environnement a entraîné une mobilisation.

Des initiatives visant à réduire la pollution, à préserver la biodiversité, à adopter des pratiques durables et à lutter contre le changement climatique se multiplient dans tous les domaines de la société.

Protéger l'environnement ne relève pas seulement d'une responsabilité collective, mais aussi d'une nécessité vitale pour assurer un avenir durable aux générations futures.

Par conséquent, ce projet a été validé par Enfance & Partage pour les 2 années 2022-2023.

Des activités diversifiées visant à la promotion des gestes éco-citoyens s'avèrent nécessaires pour la protection de l'environnement.

### Objectifs du projet

L'objectif global du projet étant de faire intégrer progressivement des gestes éco-citoyens réalisables au niveau de la communauté et cibler plus particulièrement les enfants.

#### Les cibles :

- Enfants de 5 à 14 ans des **12 écoles primaires, et secondaires** partenaires d'Enfance & Partage dans la zone et du village écologique ;
- Les parents, la communauté locale ainsi que les membres des Autorités Locales.

### Approches méthodologiques

Pour une meilleure efficacité dans l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de ce projet, les approches méthodologiques suivantes ont été adoptées :

- Approche enfants-enfants
- Approche enfants-adultes
- Approche adultes-communauté





### Les activités réalisées

#### 1. L'identification des meilleures œuvres créées par les élèves participant aux concours « enfants écolo »

La motivation des élèves a été remarquée lors de la récupération de ces œuvres. Les élèves ont activement participé aux différents concours dans des catégories telles que le dessin, le poème et le recyclage.

Le tableau suivant en présente la répartition :

| N° | Catégories | Nombre |
|----|------------|--------|
| 1  | Dessins    | 95     |
| 2  | Poèmes     | 56     |
| 3  | Recyclages | 65     |

Après avoir organisé ces concours, l'identification des meilleures œuvres a été réalisée avec les membres du jury.



Les prix des gagnants sont répartis comme suit :

- Trophée pour le 1<sup>er</sup> rang de chaque catégorie
  - Kit dessin pour chaque catégorie respective
  - Kit bricolage pour la catégorie recyclage
  - Livre de poèmes pour chaque catégorie respective
  - Ouverture du compte à la Caisse d'Épargne de Madagascar pour chaque gagnant
2. L'élaboration de la charte avec les Fokontany et les établissements partenaires
  3. L'organisation du forum avec les élèves et la préparation du plaidoyer

L'organisation du forum a eu lieu les 2 et 3 novembre derniers au CDA, avec la participation active d'environ 300 élèves.

L'objectif de ce forum est de sensibiliser les enfants et la communauté locale à accepter, adopter et promouvoir les gestes éco-citoyens.

### Perspectives

- Renforcer la sensibilisation sur la gestion des déchets au niveau des établissements avec la collaboration des responsables des établissements
- Mettre en place le programme de recyclage au niveau des établissements
- Créer des groupes d'élèves engagés dans la protection de l'environnement au sein des établissements



# 1 | LA COMMUNICATION



## Adoption d'un nouveau logo

Dans le cadre de la rénovation de son projet associatif, l'association Enfance & Partage a décidé de faire évoluer la signature visuelle de son nom et de son logo, ainsi que d'adapter en conséquence sa charte graphique.

Ce choix a aussi été guidé par les contraintes techniques posées par le logo précédent (trop chargé en formes et couleurs), ainsi que par l'image trop enfantine qu'il véhiculait.

L'objectif est de renforcer la dimension institutionnelle et rassurante de l'association, tout en conservant une représentation de l'enfance chaleureuse et dynamique.

Un groupe de travail interne a collaboré avec deux agences de communication (dont une en mécénat de compétences) et a examiné de très nombreuses pistes graphiques élaborées sur la base d'un cahier des charges définissant les valeurs et messages à porter.

L'idée principale réside dans le fait de signifier que l'Enfance est au cœur de notre action, mais également d'évoquer l'Enfant au sens large, du nouveau-né à l'adolescent.

Après examen de plusieurs propositions et des temps d'échanges avec les comités (en AG et réunion des délégués), le Conseil d'Administration a retenu cette nouvelle signature visuelle.

## Signification du logo

L'enfant est l'élément le plus visible de la signature car il est au cœur du projet de l'association.

Représenté par l'esperluette remaniée, l'Enfant est positionné ici entre le «e» et le «P» de telle manière à ce qu'il paraisse à la fois isolé (il est d'une

couleur différente des deux lettres et n'a pas d'interaction avec elles) mais aussi entouré (il fait partie d'un ensemble et les deux lettres représentent son écosystème).

La courbe orange de l'esperluette représente la dynamique de soutien et d'aide à la reconstruction des victimes à laquelle l'association contribue.

La signature est aussi construite sur 2 axes perpendiculaires :

- L'axe vertical est marqué par le centrage des éléments autour de cette ligne invisible. Il renforce l'idée que l'Enfant est l'axe autour duquel tournent les missions de l'association.
- L'axe horizontal est marqué par le trait bleu. Il symbolise le socle que nous souhaitons représenter pour les victimes, les enfants, les parents en difficulté.

Enfin, le slogan a été simplifié pour mettre en exergue l'appel à la mobilisation finale qui est aussi l'engagement de l'association.

Cet appel est en gras, seul sur la dernière ligne et mis en évidence par la couleur car il représente le «pied» de la signature visuelle. Cela montre que l'association «repose» sur cette ambition.

## Déclinaison progressive de la nouvelle charte graphique

La nouvelle identité visuelle sera progressivement déclinée sur nos différents supports en 2023 et 2024. L'Extranet, le futur site Internet et le nouveau Guide AGIR arboreront ces nouvelles couleurs.

Les autres supports de communication et de prévention seront quant à eux modifiés au fur et à mesure, notamment pour laisser le temps aux stocks existants d'être écoulés.

## Le nouvel Extranet des bénévoles

Initié fin 2022, ce projet a abouti en décembre 2023 au lancement du nouvel outil dédié aux bénévoles.

Il est accessible à l'adresse :  
<https://extranet.enfance-et-partage.org/>

L'Extranet est la principale plateforme d'information des comités et de leurs équipes.

Il comprend de nombreuses rubriques et articles ayant pour finalité de donner aux bénévoles les clefs utiles et nécessaires pour découvrir notre association et en suivre l'actualité.

Chacun y trouvera également les informations qui lui permettront de réaliser au mieux les activités au sein de chaque comité.

1. La première rubrique dédiée à la Protection de l'Enfance, est une introduction généraliste incontournable pour comprendre notre secteur et particulièrement la lutte contre la maltraitance.

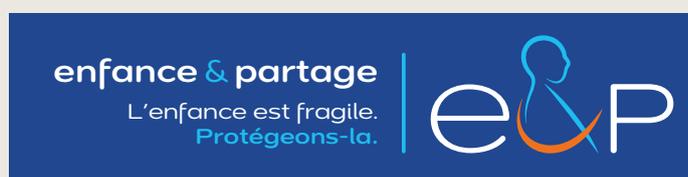
2. La rubrique « Fonctionnement E&P » présente les instances, la Gouvernance et l'équipe salariée du Siège. Elle offre aussi un aperçu complet du projet associatif.

3. La rubrique « Nos actions par Public » centralise tout ce qu'il y a à savoir sur nos missions de prévention et d'accompagnement auprès des enfants, des parents, des professionnels. **C'est notamment là que les bénévoles peuvent découvrir et récupérer tous les outils utiles pour les actions de prévention sur le terrain.**

4. La rubrique « Aide aux comités » est celle dans laquelle nous regrouperons tous les conseils utiles pour la gestion des comités locaux (administratif, comptabilité, etc.) et aussi pour leurs activités d'accompagnement juridique.

5. Enfin, la rubrique « Espace des comités » permettra à chaque CL de se présenter dans une page dédiée. A noter aussi que nous pourrons y compiler des actualités sur les réalisations locales des comités.

## Nouveau logo Enfance & Partage



## Capture écran du nouvel Extranet



# 1 | REPRÉSENTATIONS EXTERNES ET 6 | DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES ENFANTS

Enfance & Partage a été sollicitée à plusieurs reprises en 2023 pour contribuer à des tribunes publiques ou des travaux menés au sein de groupes, collectifs ou commissions avec d'autres acteurs de la Protection de l'Enfance.

En voici quelques exemples :

**« Protection des enfants victimes de violences intrafamiliales : l'urgence d'une véritable réforme de la Justice. »**

Tribune co-écrite par *La Collective des Mères Isolées, Protégeons les enfants et Justice des Familles*.

Elle demande notamment :

- La tenue d'un Grenelle de la protection de l'enfance.
- La création de Juridictions spécialisées dans le traitement des violences intra-familiales, permettant une réelle coordination entre les procédures pénales, les affaires familiales et la protection de l'enfance.
- La suspension des droits et de l'exercice de l'autorité parentale du parent mis en cause lorsqu'un enfant dénonce des faits de maltraitance ou de violence sexuelle dès le moment où il est auditionné.

**Tribune pour la défense de la Ciivise, mise en évidence d'un intérêt collectif/commun à différentes organisations de la société civile.**

Nous avons besoin de la **Ciivise**, les responsables politiques doivent lui donner les moyens de poursuivre son indispensable action.

**Tribune des enfants exposés à la pornographie**

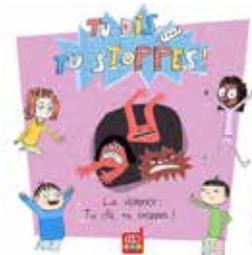
Ce texte dénonce les contradictions du Gouvernement dans cette lutte contre l'accès gratuit et illimité des enfants aux sites pornographiques.

Alors que la loi de 2020 prévoyait un blocage d'accès renforcé, la Cour de cassation et le ministre délégué

au numérique, M. Jean-Noël Barrot, ont ajouté de la confusion en donnant un sursis d'exécution et surtout, en donnant aux pouvoirs publics la responsabilité de créer un référentiel technique auquel les sites devront se conformer, etc. alors que cette approche a clairement montré son inefficacité dans d'autres pays !

**Représentations externes et défense des intérêts des enfants**

- **Plan gouvernemental de lutte contre les violences faites aux enfants 2023-2027** lancé par la Direction Générale de la Cohésion Sociale, intégrée au Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées. Enfance & Partage a participé à un groupe de travail pour éclairer la mise en place du plan.
- **Audition par la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH)** dans le cadre de leur saisine par la Délégation aux droits des enfants de l'Assemblée nationale sur les morts violentes des enfants en milieu intra-familial
- **Collaboration à la réalisation de la mini-série Tu dis, tu stoppes !** avec les équipes du studio d'animation « 2 minutes » dans le cadre du projet initié par **Make.org Foundation**. (Campagne sortie en 2024)



**Présence en institutions**

- Membre du **GIP FEP** (Groupement d'Intérêt Public France Enfance Protégée) au sein du collège des associations
- Membre du **COFRADE** (Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant)
- Membre du **CPLÉ** (Collectif Pour L'Enfance)
- Membre du **Comité d'entente protection de l'enfance** (défenseur des droits)

# 2

## Les actions locales des Comités

### Présentation des comités locaux : l'accueil, l'écoute et les actions.

En 2023, lors de son assemblée générale ordinaire du 10 juin, Enfance & Partage a accueilli 1 nouveau comité, **Bonneville en Haute-Savoie**, portant son nombre à 19 comités + la délégation de Paris/Créteil.

Les comités représentent Enfance & Partage au niveau local auprès des institutions, des collectivités locales et autres partenaires. L'ensemble de ces comités locaux représente 232 bénévoles au 31 décembre 2023. Les bénévoles agissent sur le terrain pour accomplir les missions de l'association pour la protection des enfants et la défense de leurs droits.

Ils assurent tout ou partie des missions suivantes :

- L'animation de sessions de **prévention auprès des enfants** (*Non à toutes les formes de violence !* et *En Route Vers Mes Droits - ERVMD*).

- L'animation de sessions de **prévention auprès des professionnels** (*PRESA, SBS - Syndrome du bébé secoué*).
- **L'accueil, l'écoute et l'information** au sein de Perm. physiques et/ou téléphoniques.
- **L'accompagnement juridique**.
- La mise en place de **conventions de suivi psy** pour des enfants victimes avec des psychologues externes.
- Un ensemble d'actions de communication et d'animations locales.
- La mise en œuvre de partenariats locaux.

Les 232 bénévoles de l'association ont en commun leur engagement pour aider les enfants en souffrance et prévenir l'émergence de la maltraitance. Ils bénéficient de formations dispensées par l'association et de l'accompagnement du Siège.



### Répartition des 232 bénévoles par comité en 2023

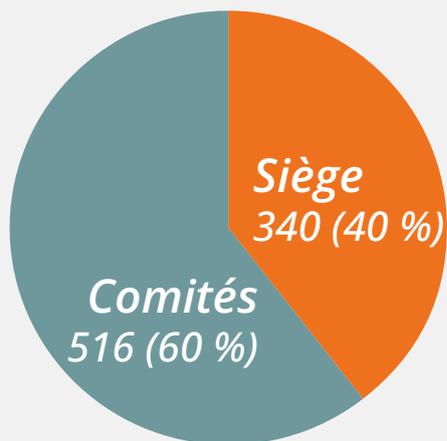
|  |    |
|--|----|
| 06 Alpes-Maritimes (Cagnes-sur-Mer)            | 4  |
| 08 Ardennes (Charleville-Mézières)             | 10 |
| 11 Aude (Narbonne)                             | 15 |
| 14 Calvados (Caen)                             | 3  |
| 14 Calvados (Honfleur)                         | 5  |
| 17 Charente-Maritime (La Rochelle)             | 34 |
| 91 Essonne (Draveil)                           | 15 |
| 29 Finistère (Quimper)                         | 12 |
| 31 Haute-Garonne (Toulouse)                    | 16 |
| 74 Haute-Savoie (Bonneville)                   | 3  |
| 34 Hérault (Montpellier)                       | 7  |
| 35 Ille-et-Vilaine (Rennes)                    | 20 |
| 39 Jura (Dole)                                 | 17 |
| 42 Loire (Saint-Etienne)                       | 15 |
| 50 La Manche (Cherbourg-en-Cotentin)           | 9  |
| 59 Nord (Valenciennes)                         | 4  |
| 64 Pyrénées-Atlantiques (Saint-Pierre-d'Irube) | 7  |
| 69 Rhône (Lyon)                                | 14 |
| 69 Rhône (Villefranche)                        | 8  |
| 94 Créteil - Paris (antenne au siège)          | 14 |

## 2 | L'ACCOMPAGNEMENT 1 | PSYCHOLOGIQUE

Montant total des séances financées :  
36 507 €



En 2023, au total 856 séances de psychothérapeutes ont été réalisées



Montant financé en 2023 par E&P  
pour une séance

de 25 € à 60 € (après déduction  
de la participation des familles)

Depuis 2000, les familles de victimes et leurs enfants rencontrés ou écoutés au sein des comités locaux peuvent bénéficier d'un suivi et d'un accompagnement psychologique sous certaines conditions.

L'action des bénévoles consiste, après écoute et étude des dossiers, à orienter la victime et/ou sa famille vers des structures adaptées (CMP, centre de thérapie familiale, services sociaux, etc.) et/ou vers un réseau de psychologues de l'association pour une prise en charge par ces professionnels.

Ces derniers pourront proposer la mise en place d'un suivi de psychothérapie visant, d'une part, à aider les enfants victimes à aborder la procédure judiciaire et, d'autre part, à favoriser leur reconstruction personnelle.

Enfance & Partage (Siège et Comité local) arbitre ensuite la formalisation de la convention avec le professionnel et le niveau de prise en charge financière.

En 2023, au sein des comités, 64 enfants ont pu bénéficier d'une prise en charge pour 856 séances de thérapie avec l'un ou l'une des 28 psychologues du réseau Enfance & Partage.

Nombre de conventions par comité

|                    |    |
|--------------------|----|
| 06 - Nice          | 2  |
| 17 - La Rochelle   | 2  |
| 31 - Toulouse      | 3  |
| 34 - Montpellier   | 14 |
| 35 - Rennes        | 9  |
| 42 - Saint Etienne | 10 |
| 59 - Lille         | 3  |
| 69L - Lyon         | 12 |
| 69V - Villefranche | 10 |
| 75 - Paris         | 4  |
| 91 - Essonne       | 1  |

## 2 | LES ACTIONS DE PRÉVENTION

### Sensibilisation auprès des enfants et des adolescents

Enfance & Partage a toujours eu à cœur d'agir en amont pour que les enfants grandissent dans les meilleures conditions possibles. L'association organise donc et réalise des actions d'information et de sensibilisation à destination des enfants et des adolescents.

Ces actions cherchent à lutter contre toutes les formes de violence et le non-respect des droits de l'enfant. Lors de ces sessions, les enfants sont sensibilisés à la découverte de leurs droits et à l'apprentissage des bons réflexes pour se protéger de toute forme de violence physique, psychologique ou sexuelle.

Les bénévoles sont spécifiquement formés et ils interviennent selon des protocoles et à l'aide d'outils adaptés.

L'association dispose d'un agrément national de l'Éducation Nationale, lequel a été renouvelé en 2023.

#### Le jeu « En Route Vers Mes Droits »

Ce jeu, créé par Enfance & Partage, est destiné aux élèves des écoles primaires et leur propose un



parcours ludique et varié (quizz, activités, débats, théâtre) dont la finalité est de leur faire découvrir et apprendre leurs droits.

« En Route Vers Mes Droits » prend pour fondement la **Convention Nationale des Droits de l'Enfant (CIDE)** et plus particulièrement 9 droits fondamentaux sur les 54 que compte la CIDE.

1. Le Droit à être protégé
2. Le Droit à l'expression et à l'information
3. Le Droit à la différence
4. Le Droit aux loisirs et à une vie culturelle
5. Le Droit à la famille
6. Le Droit à la santé
7. Le Droit à l'éducation
8. Le Droit à des conditions de vie permettant le développement de l'enfant
9. Le Droit à être un enfant.

Ce jeu a été conçu pour s'intégrer dans le programme d'enseignement moral et civique de l'Éducation Nationale, ainsi il a été conçu selon un processus pédagogique élaboré par un comité d'experts (formateurs de l'Éducation Nationale). Animé par des bénévoles d'Enfance & Partage, il est destiné aux élèves de CM1 et CM2, âgés de 9 - 11 ans.

Certains comités locaux interviennent dans des centres de loisirs ou des centres sportifs avec des enfants plus jeunes. Enfance & Partage a donc produit une version adaptée aux enfants de 6, 7 et 8 ans. Cette adaptation a permis une simplification de l'outil de base, où 8 droits ont été retenus.

Après avoir consulté des directeurs de centres de loisirs, l'association a réalisé des fiches d'animation rédigées basées sur le développement psycho-affectif des enfants de 6 à 8 ans.

### Chiffres 2023 de « En Route Vers Mes Droits »

Le nombre d'enfants sensibilisés via le jeu « *En Route Vers Mes Droits* » et son adaptation est de **2 206**, au sein de **53 écoles** et **98 classes**.

|  |         |             |
|--|---------|-------------|
| <b>Nombre total d'écoles</b>           |         | <b>53</b>   |
| <b>Nombre de classes sensibilisées</b> |         | <b>98</b>   |
| <b>Nombre d'enfants sensibilisés</b>   |         | <b>2206</b> |
| Classes de CM1 :                       | Classes | <b>47</b>   |
|  | Élèves  | <b>1030</b> |
| Classes de CM2 :                       | Classes | <b>45</b>   |
|  | Élèves  | <b>1053</b> |
| Autres niveaux :                       | Classes | <b>6</b>    |
|  | Élèves  | <b>123</b>  |

10 comités ont pratiqué le jeu : l'Aude (Narbonne), Le Calvados (Honfleur), La Charente-Maritime (La Rochelle), l'Hérault (Montpellier), L'Ille-et-Vilaine (Rennes), Créteil / Paris, Le Jura (Dôle), La Loire (Saint-Etienne), Le Rhône (Lyon), Les Pyrénées-Atlantiques (Bayonne).

|   |
|---|
| <b>Temps consacré<br/>à l'organisation du jeu ERVMD</b> |
| <b>1976 heures de bénévolat annuelles</b>               |

### L'éducation préventive Non à toutes les formes de violence

Agréée par le Ministère de l'Education Nationale en tant qu'organisme éducatif complémentaire de l'enseignement public depuis 2007, Enfance & Partage organise et anime, dans les établissements scolaires, de loisirs et de sport des sessions de prévention à toutes les formes de violences physiques, psychologiques et sexuelles.

Ces animations ont pour but d'aider les enfants et les adolescents à :

- Découvrir les gestes pour se protéger ;
- Être vigilant pour soi et les autres ;
- Identifier les personnes de confiance à qui parler.

L'intervention en classe est animée par les bénévoles d'Enfance & Partage qui suivent en amont un parcours de formation d'éducation préventive. Ces modules de formation alternant apport théorique et mises en situation pratiques leur permettent de maîtriser l'utilisation des supports développés par Enfance & Partage avec l'aide d'un comité d'experts.

Chaque animation, établie selon un protocole précis, selon l'âge des enfants, se déroule de façon interactive et ludique, à l'aide des fiches et outils adaptés. Dialogues, jeux de rôles, petits films, histoires sont autant d'éléments dynamiques qui sollicitent la réflexion des enfants et les échanges sur des sujets délicats comme les formes de violence, l'autoprotection, l'intégrité de chacun, l'importance de parler et de repérer des personnes de confiance dans leur entourage, etc.

Ces éléments de protection renforcent leur vigilance, leur capacité à évaluer et éventuellement contourner les situations à risque, et surtout à en parler.

### Chiffres 2023 pour l'éducation préventive

10 414 enfants et adolescents ont été sensibilisés au sein de 443 classes.

|  |         |              |
|--|---------|--------------|
| <b>Nombre de classes sensibilisées</b> |         | <b>443</b>   |
| <b>Nombre de enfants sensibilisés</b>  |         | <b>10414</b> |
| Maternelles :                          | Classes | <b>112</b>   |
|  | Élèves  | <b>2377</b>  |
| Primaires:                             | Classes | <b>241</b>   |
|  | Élèves  | <b>5430</b>  |
| Collèges:                              | Classes | <b>76</b>    |
|  | Élèves  | <b>2352</b>  |
| Lycées                                 | Classes | <b>7</b>     |
|  | Élèves  | <b>139</b>   |
| Autres niveaux:                        | Classes | <b>7</b>     |
|  | Élèves  | <b>116</b>   |

|  |
|--|
| <b>Temps consacré<br/>aux interventions d'éducation préventive</b> |
| <b>3 174 heures de bénévolat annuelles</b>                         |

13 comités et antenne ont mis en place des sessions contre toutes les formes de violence : Les Ardennes (Charleville), l'Aude (Narbonne), Le Calvados (Caen), Le Calvados (Honfleur), La Charente-Maritime (La Rochelle), L'Essonne (Draveil), Le Finistère (Quimper), L'Ille-et-Vilaine (Rennes), Créteil / Paris, Le Jura (Dôle), La Loire (Saint-Etienne), Le Nord (Valenciennes), Le Rhône (Lyon).

## Sensibilisation auprès des professionnels

Le professionnel est potentiellement en contact avec des enfants en danger ou en risque de l'être. Il doit donc pouvoir détecter des signaux d'alerte et saisir les autorités compétentes, si besoin. Pour renforcer ce rôle protecteur du professionnel, Enfance & Partage propose des sessions d'information et de sensibilisation sur toutes les formes de violence à travers l'outil P.R.E.S.A (Prévenir, Repérer, Ecouter, Signaler, Agir) et sur une forme de maltraitance spécifique chez les nourrissons : le Syndrome du Bébé Secoué (SBS).

### P.R.E.S.A

(Prévenir, Repérer, Ecouter, Signaler, Agir)

Le P.R.E.S.A est une session animée à partir d'un diaporama didactique. Cet outil d'information et de sensibilisation auprès des professionnels a été créé en 2015 et a été élaboré à partir du guide juridique « **Agir contre la maltraitance** » conçu par Enfance & Partage. En 2023 ces deux supports ont fait l'objet d'une mise à jour.

P.R.E.S.A identifie les types de violences faites aux enfants ainsi que les signaux d'alerte. Il informe sur les circuits administratifs et judiciaires, ainsi que sur les outils d'intervention, de signalement ou de déclaration d'une information préoccupante.

Ces sessions de sensibilisation ont été réalisées auprès de différents publics : enseignants, assistantes maternelles, animateurs, éducateurs, personnels municipaux, élus Enfance-Jeunesse, bénévoles, puéricultrices, étudiants, etc.

### Chiffres 2023 de l'outil « PRESA »

**33** interventions ont été réalisées auprès de **594** professionnels de différents domaines en contact avec des enfants.



|   |
|---|
| <b>Temps consacré<br/>aux interventions PRESA</b> |
| <b>1 134 heures de bénévolat annuelles</b>        |

6 comités et antenne ont réalisé des sessions d'information et sensibilisation P.R.E.S.A : La Charente-Maritime (La Rochelle), L'Essonne (Draveil), Le Finistère (Quimper), L'Ille-et-Vilaine (Rennes), Créteil / Paris, Le Rhône (Lyon).

### Syndrome du Bébé Secoué (SBS)

L'association est régulièrement alertée depuis quelques années sur des situations d'enfants victimes du syndrome du bébé secoué. Compte tenu des statistiques alarmantes, elle engage un travail conséquent de prévention contre cette forme de maltraitance chez les nourrissons.



Enfance & Partage a créé un outil d'information et de sensibilisation destiné aux professionnels, soignants ou de la petite enfance, intervenant auprès des bébés et/ou des jeunes parents. Cet outil aborde :

- Présentation du Syndrome du Bébé Secoué ;
- les circonstances ;
- les lésions ;
- le mécanisme ;
- les conséquences ;
- la conduite à tenir ;
- comment prévenir cette violence et le rôle du professionnel dans la prévention.

Cet outil se décline en plusieurs supports : **flyers, affiches, diaporama** (présenté par les bénévoles lors des séances d'information et de sensibilisation).

### Chiffres 2023 pour l'outil « SBS »

**25** interventions ont été réalisées auprès de **511** professionnels : assistantes maternelles, puéricultrices, auxiliaires de puériculture, étudiantes, infirmières, sage-femmes, médecins, accompagnants d'élèves en situation de handicap et lycéens.

Enfance & Partage a également participé aux Journées Nationales d'Étude des infirmières puéricultrices qui a eu lieu à Lille, en réalisant un atelier sur la prévention du bébé secoué. Une cinquantaine d'infirmières ont été sensibilisées lors de cet atelier et d'autres ont visité le stand pour avoir plus

d'information sur le sujet et sur les actions en général de l'association.

4 comités et antenne ont réalisé des sessions d'information et sensibilisation sur le syndrome du bébé secoué : L'Essonne (Draveil), L'Ille-et-Vilaine (Rennes), Créteil / Paris, Le Jura (Dôle).

Organisation du service Prévention 1 responsable Prévention à temps plein

## 2 | LES ANIMATIONS LOCALES

### 3 | DES COMITÉS

Au sein de leurs comités, les bénévoles mènent également des actions de communication et de promotion. Des partenariats ont été mis en place avec des entreprises locales et des collaborations avec des structures institutionnelles.

Ils sont actifs et participent à des animations, des forums, des expositions, des salons, des spectacles pour présenter les différentes actions d'Enfance & Partage.

Cette année, les bénévoles ont investi 10 717 heures de bénévolat dans ces participations.

Ces actions ont été réalisées par 14 comités et antenne : Les Ardennes (Charleville), l'Aude (Narbonne), Le Calvados (Honfleur), La Charente-Maritime (La Rochelle), L'Essonne (Draveil), Le Finistère (Quimper), L'Ille-et-Vilaine (Rennes), Créteil / Paris, Le Jura (Dôle), La Loire (Saint-Etienne), Le Nord (Valenciennes), Le Rhône (Lyon), l'Hérault (Montpellier), La Manche (Cherbourg-en-cotentin).

#### Actions

#### Description rapide de l'action

|   |   |
|---|---|
| Formations au siège                                       | Journée d'intégration, modules d'éducation préventive, formation des actions spécifiques (PRESA, SBS, l'Enfant au cœur du conflit, ERVMD).  |
| Analyse de pratiques au sein du comité                    | Réunions d'équipe, échanges avec des enseignants après intervention, retours de formation.  |
| Manifestations CIDE TAP centres de loisirs hôpitaux, etc. | Préparation de la Fête des droits de l'enfant, réunion à la mairie, interventions dans les centres de loisirs, inauguration d'une salle Mélanie, etc.   |
| Conférences   | Interviews, présentation et prévention, ciné-débat, JNE Lille.  |
| Forums  | Fête des droits des enfants, forums des associations et des hôpitaux, Festiv'été (Lys-lez-Lannoy), forum du bénévolat, la semaine de la parentalité, fête du sport, fête du jeu, fête du livre, fêtes des enfants, Ultra Marin.   |
| Salons  | Salon de l'Enfant et Salon du Livre : stand d'Enfance & Partage.  |
| Expositions   | Trophée.  |
| Rencontres avec d'autres associations                     | Présentation d'Enfance & Partage auprès des professionnels, le Secours Catholique, Ladies Circle, Rotary Club Dole, Rotary Besançon, Association Parenthèse (préparation journée CIDE), Interventions <i>bébé secoué</i> , projet maison parentalité relais petite enfance, collecte et distributions peluches, livres et vêtements. CMS, CCAS, ACJM, CRIP, CDE, CHRS, maison des ados, Pôle psycho-social. Rencontres entre comités d'Enfance & Partage. |
| Concerts spectacles                                       | Soirée organisée au profit d'Enfance & Partage et la Ligue contre le cancer, film débat, enregistrement émission télévisée.   |

# 3 Les ressources de l'association

Enfance & Partage est une association indépendante dont le modèle économique repose essentiellement sur trois éléments : La mobilisation de ses bénévoles, La générosité du public (personnes physiques et personnes morales) et les différents soutiens d'organisations et d'entreprises (partenaires ou non). Si certains comités locaux perçoivent de petites subventions locales, Enfance & Partage demeure indépendante vis-à-vis de tous prescripteurs publics et dispose donc d'une grande liberté d'action.

## 3 | À PROPOS DE LA MOBILISATION 1 | DE SES BÉNÉVOLES

Forte de ses 232 bénévoles, l'association Enfance & Partage est en mesure d'agir concrètement sur le terrain à travers des actions de prévention, d'accueil et d'accompagnement des victimes.

Par le temps, l'engagement et les compétences qu'ils mettent à disposition de leur comité local, les bénévoles offrent à l'association une capacité d'agir au plus proche des enfants, des parents et des professionnels.

Cette disponibilité est mesurée chaque année en nombre d'heures de bénévolat et valorisée dans le rapport financier de l'association.

### Refonte du parcours d'intégration et de la formation des bénévoles

Depuis novembre 2023, la commission **Développement et Bénévolat** s'est réunie plusieurs fois pour repenser le parcours d'intégration et de formation des bénévoles. Ce travail a été mené pour assouplir ce parcours et répondre à plusieurs attentes, lesquelles ont été remontées depuis les comités :

- Raccourcir les délais d'attente pour accéder au week-end d'intégration des nouveaux bénévoles afin de leur faciliter l'accès aux formations et leur permettre d'être rapidement opérationnels.
- Simplifier certains modules et/ou parcours de formation.
- Donner la possibilité aux bénévoles, selon ce qui aura été défini avec leur comité, de choisir le parcours de formation le plus adapté.

- Permettre aux bénévoles actifs de continuer à se former aux différentes activités.
- Donner les informations clés sur nos missions et valeurs aux nouveaux bénévoles

La nouvelle organisation de ces parcours sera proposée en 2024 aux comités.

Nous remercions chaleureusement tous les membres de la commission qui ont contribué à ce projet : **Claudine Jeudy** (présidente - CL Ille-et-Vilaine), **Patrick Austry** (bénévole - CL de La Rochelle), **Hélène Sauron** (bénévole - CL de St-Etienne), **Laurence Guyoty** (bénévole - CL du Jura), **Bérengère Audoux** (bénévole - CL de Dole), **Corinne Guerrouani** (déléguée - CL de Draveil), **Brigitte Cavey** (bénévole - CL de La Rochelle), **Daniela Vargas Mendoza** (salariée - Responsable Prévention), **Olivier Dejeufosse** (salarié - Directeur).

### Retour des réunions de rencontre entre les administrateurs et les comités

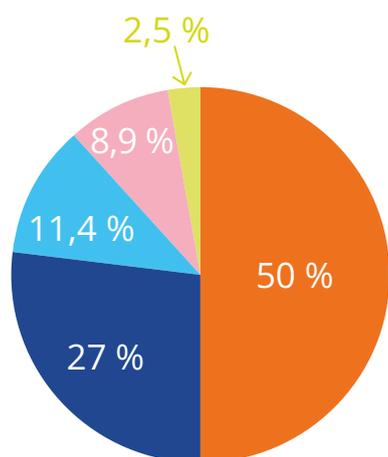
De novembre à décembre 2023, le Conseil d'Administration national a organisé des visioconférences avec les comités. Des binômes d'administrateurs ont pu échanger avec 15 comités. Ces échanges ont fait apparaître plusieurs thématiques qui interrogent les comités :

- Le fonctionnement de l'association
- La nécessité de réformer les parcours d'intégration et de formation
- Les difficultés à communiquer en interne comme en externe.

Le compte-rendu de ces rencontres a été adressé en annexe de **La Lettre des Bénévoles**.

# 3 | À PROPOS DE LA GÉNÉROSITÉ

## 2 | DU PUBLIC



Ressources de l'association en 2023

- Legs, assurances vie.
- Dons de particuliers, cotisations et produits de manifestations.
- Autres produits non liés à la générosité du public
- Mécénat et dons entreprises
- Subventions et autres concours publics

Sources : Compte de Résultat par Origine et Destination 2023

## Générosité des particuliers

### Legs et assurances-vie

Les particuliers (personnes physiques) peuvent apporter leur soutien financier à l'association via des legs (transmission de patrimoine par testament ou assurance-vie).

Enfance & Partage peut être désignée comme légataire et recevoir des biens au décès d'une personne qui a décidé de soutenir la lutte contre la maltraitance faite aux enfants.

Notre association étant reconnue d'utilité publique, ces sommes recueillies *sont exonérées de droits de succession* et ainsi majoritairement consacrées à nos missions. Le légataire peut faire bénéficier Enfance & Partage de tout ou partie de son patrimoine :

- **L'assurance-vie** : Il s'agit d'un contrat d'épargne qui permet de constituer un capital par le biais de versements et par lequel une ou plusieurs personnes sont désignées comme bénéficiaires après le décès du contractant.
- **Le testament** : lors de la rédaction de son testament, le légateur peut décider de faire bénéficier tout ou partie de ses biens à une personne morale (ex : une association) et/ou une personne physique, (ex : un(e) ami(e)).

Ces sommes sont principalement consacrées aux missions de l'association, en faveur de la Prévention, de lutte contre la maltraitance et de l'Accompagnement des enfants victimes, ainsi qu'à son fonctionnement et à sa recherche de fonds.



*Il est conseillé de rédiger le testament avec l'aide de son notaire, et aussi de faire enregistrer le testament dans le fichier national des notaires.*

## Les dons financiers des particuliers

Les particuliers peuvent également de leur vivant apporter leur soutien via des dons financiers qui peuvent être uniques, ponctuels ou réguliers, sous forme de monnaie, de chèque, de paiement en ligne ou de virement bancaire

Avec l'aide de leur notaire, ils ont la possibilité de rédiger une donation afin de transmettre par exemple une somme d'argent importante ou un bien immobilier.

Au fil des années, des milliers de personnes ont soutenu notre association avec un don.

Des messages leur sont donc envoyés régulièrement pour leur proposer de renouveler leur soutien tout en mettant en lumière certaines de nos actions.

C'est ce que l'on appelle la fidélisation des donateurs.

**En 2023, ce sont six campagnes de fidélisation qui ont été envoyées par courrier.**

Par ailleurs, pour faire connaître notre cause à de nouvelles personnes et développer notre liste de donateurs, un message est envoyé à un public constitué de personnes qui ne sont pas donatrices. C'est ce que l'on appelle la prospection de donateurs.

**En 2023, un mailing de prospection a été envoyé en fin d'année**, période propice à ce genre de communication.

La plupart des dons ont été faits par chèque. En effet, aujourd'hui encore, le courrier « papier », et le moyen de paiement « chèque » restent fortement ancrés dans les habitudes des donateurs en France.

**Les dons par carte bancaire** faits sur Internet restent stables avec environ **80 000 € de collecte**.

Enfin, les dons par prélèvement automatique sont toujours aussi importants car ils offrent un revenu régulier et stable, au fil des mois mais aussi au fil des années. Plus de 900 donateurs nous soutiennent avec ce moyen de paiement, ce qui a représenté **98 000 €** en 2023.

**Les comités locaux** collectent également des dons auprès de donateurs particuliers, principalement lors d'événements locaux. En 2023, **plus de 30 000 €** ont ainsi été récoltés.

En tout, ce sont plus de **6 000 personnes qui ont été donatrices en 2023** et, pour 1 000 d'entre elles, il s'agissait du premier don.

La gestion des donateurs et des dons ainsi que les campagnes d'appels à dons sont gérées au siège

par le service de collecte de fonds auprès du grand public qui s'appuie en grande partie sur un outil dédié, appelé « CRM ». **Il s'agit d'un logiciel de gestion de la relation avec les donateurs et de gestion de leurs dons et reçus fiscaux**. Un nouveau CRM, plus performant et fiable, a nécessité une bonne partie de l'année 2023 pour être mis en place pour pouvoir être opérationnel en 2024.

Les donateurs particuliers sont nos premiers contributeurs et nos meilleurs soutiens. Tout est donc mis en œuvre pour les servir au mieux et mériter leur confiance.

### Organisation de la mission Collecte

1 salarié à temps plein

## Différents soutiens des entreprises

La mission du Service partenariats entreprises est de développer des collaborations avec des personnes morales de droit privé (entreprises, associations, fondations, fondations d'entreprises, etc.) afin qu'elles soutiennent financièrement notre association et/ou se mobilisent à nos côtés

Les personnes morales ont la possibilité d'exprimer leur soutien de 3 manières :

- don en **numéraire** (don financier),
- don en **nature** (matériels, marchandises, etc.),
- don en **mécénat de compétences** (mise à disposition de collaborateurs sur leur temps de travail pour réaliser une mission précise ou des tâches courantes).

Rappelons qu'un partenariat avec une entreprise peut s'effectuer sous forme de mécénat ou de parrainage.

**Opter pour le mécénat est particulièrement intéressant pour une entreprise** car elle peut alors bénéficier d'une réduction fiscale à hauteur de 60 % du montant de son don, dans la limite soit de 0,5 % de son C.A. HT, soit du plafond alternatif en valeur absolue de 20 000 € de versement (au-delà de 2 M € de dons, réduction fiscale de 40 %).

Enfance & Partage a donc l'opportunité de pouvoir bénéficier ponctuellement des compétences mises à disposition par des entreprises avec lesquelles l'association a signé des partenariats de mécénat.

Bien que le contexte économique et géopolitique soit resté complexe en 2023 pour bon nombre d'entreprises, nos principaux partenaires, nous sont

néanmoins restés fidèles et ont reconduit leur soutien : **BD Fugue, Change ma vie, Groupe Elancia, LVL, Spie Nucléaire, etc.**

D'autres nous ont rejoint comme **Law Rocks** qui organise des concerts au profit de notre association.

Il s'agit de collaborations entre l'équipe du siège et des salariés de ces entreprises, dans le but de réaliser un document (ex : **le Guide Agir contre la maltraitance édition 2023 fait avec l'agence WAM**) ou un outil informatique (ex : **l'application APSIDE**).

Enfance & Partage peut ainsi s'engager sur des projets nécessitant des compétences techniques

(ex : *graphisme, informatique*) dont elle ne dispose pas en interne ou les externaliser totalement aux équipes des partenaires en mécénat afin de gagner en temps et en productivité.

On observe, en effet, qu'au-delà d'un simple don financier, les entreprises ont souvent à cœur de mettre leurs compétences à notre service et de nous accompagner par des actions de visibilité, de communication ou de sensibilisation co-construites.

|  |
|--|
| <b>Organisation de la mission</b><br><b>Partenariats entreprises</b> |
| <b>1 salariée à temps plein</b>                                      |



## Focus partenariat avec les laboratoires Expanscience/Mustela

### Actions de sensibilisation auprès des professionnels de santé.

Une action commune a été développée avec ce partenaire en 2023 pour sensibiliser les professionnels de santé (*sages-femmes, auxiliaires de puériculture, personnels de santé travaillant en maternités, en pharmacies, etc.*) aux violences physiques, psychologiques et sexuelles commises sur les enfants.

Les objectifs étaient notamment :

- d'aider ces professionnels à mieux repérer les situations à risque ;
- leur donner les clés pour agir ;
- les informer sur les suites de leur intervention pour une meilleure compréhension des enjeux.

Notre association a conçu différents outils qui ont été imprimés et diffusés gracieusement par Expanscience auprès de ces professionnels de santé : **guide *Enfants en danger, comment agir ?* (16 000 exemplaires), mailing à destination des sages-femmes libérales, affiches, etc.**

Un partenariat co-construit qui sert triplement la cause que notre association défend :

- Soutien financier pour mener à bien nos actions de prévention et d'accompagnement ;
- Actions de communication pour augmenter notre visibilité et faire connaître nos actions ;
- Actions sur le terrain pour sensibiliser et informer les professionnels de santé.



## Principaux partenaires 2023



|                             |   |
|-----------------------------|---|
| BD Fugue                    | <i>Librairie spécialisée en bandes dessinées, comics et mangas.</i><br>Reversement d'un don financier sur chaque livraison effectuée.   |
| Change ma vie               | <i>Podcast de coaching et de développement personnel.</i><br>Don financier.   |
| Expanscience<br>Mustela     | <i>Laboratoires pharmaceutiques spécialisés dans la dermo-cosmétique, rhumatologie et dermatologie.</i><br>Don financier, actions d'information et de sensibilisation auprès des professionnels de santé via sa marque phare Mustela. |
| Fondation pour les familles | <i>Résidences de tourisme.</i><br>Don financier, don en nature et don en mécénat de compétences.  |
| Groupe Élanca               | <i>Promotion, création et exploitation de centres commerciaux et d'hôtels de luxe.</i><br>Dons financiers via diverses opérations solidaires.   |
| Law Rocks                   | <i>Organisation à but non lucratif.</i><br>Don financier via l'organisation de concerts.  |
| LVL                         | <i>Collecte et valorisation de cartouches d'impression vides.</i><br>Reversement d'un don financier pour chaque cartouche jet d'encre avec ou sans tête d'impression ou laser vide réutilisable collectée.                            |
| Sofinnova<br>Partners       | <i>Société de capital risque spécialisée dans les domaines de la biopharmacie et de l'instrumentation médicale.</i><br>Don financier.   |
| Tim Free                    | <i>Cabinet de recrutement de freelance SAP et expert sourcing IT.</i><br>Don financier.   |
| SPIE Nucléaire              | <i>Filiale nucléaire du Groupe SPIE.</i><br>Don financier.  |
| Wam!                        | <i>Agence de communication.</i><br>Don financier. mécénat de compétences (aide à la conception d'un logo, conception/ réalisation du Guide <i>Agir contre la maltraitance.</i> )  |
| Lulu Castagnette            | <i>Prêt-à-porter.</i><br>Dons de vêtements et accessoires.  |
| Apside                      | <i>Entreprise de services numériques.</i><br>Développement d'une plateforme en ligne pour gérer et suivre les appels téléphoniques (Numéros Verts Stop Maltraitance et Allo Parents Bébé, standards des Comités).                     |
| Reed Smith                  | <i>Cabinet d'avocats.</i>   |
| SAI                         | <i>Régie publicitaire.</i><br>Don financier et mécénat de compétences (conception et impression de l'agenda Enfance & Partage).   |

## **Nous saluons particulièrement le travail et l'investissement des membres des commissions, dont les fruits seront visibles dès 2024.**

### **Commission PARENTS**

#### *Administratrices/administrateurs*

- Martine GIOVACCHINI
- Darja OSTILI
- Dominique MERMET
- *Salariée co-animatrice* : Chloé FRECHOU

#### *Membres*

- Laetitia CABEAU (Draveil)
- Maria PASQUIER (Narbonne)
- Catherine TREGUIER (Rennes)
- Bertrand GIMONET (Dole)

### **Commission ENFANTS/ADOS**

#### *Administratrices/administrateurs*

- Dominique MERMET

#### *Salarié(e) co-animateur(trice):*

- Annabelle CHEVALLIER (Psychologue Ecoutante APB)
- Amélie BEAUDIN (Psychologue Ecoutante APB)

#### *Membres*

- Michèle GALASSI (Rennes)
- Evelyne GIBOUDAUD (Dole)
- Sylvie ATHIAS (Dole)
- Joelle ARNAUD (St Etienne)

### **Commission PROFESSIONNELS**

#### *Administratrices/administrateurs :*

- Elsa RONDONI
- Claude BARD
- *Salariée co-animatrice* : Sophie DECIS (Responsable Juridique)

#### *Membres :*

- Nathalie JOLY. (Draveil)
- Sylvie BENOIT. (Draveil)
- Pascal Albert (La Rochelle)
- Patricia Méric (La Rochelle)
- Maryvonne DAUVILLIER-JALABERT (Narbonne)

### **Commission VICTIMES**

#### *Administratrices/administrateurs :*

- Sabine ASSAILLY
- *Salarié.e co-animatrice/teur* : Olivier DEJEUFOSSE (Directeur)

#### *Membres :*

- Jacqueline BERTHIER (Quimper)
- Yvette RATHIER (St Etienne)
- Jean-Louis BRETON (Stop Maltraitance)
- Martine PERENDITIS (Stop Maltraitance)
- Marylène OGER (Stop Maltraitance)
- Sophie DECIS (Responsable Juridique)

### **Commission FINANCES**

#### *Administratrices/administrateurs :*

- Richard PAWLIKOWSKI (Trésorier)
- Claude BARD (Vice-Président)

#### *Salarié.e co-animatrice/teur*

- Olivier DEJEUFOSSE (Directeur)

#### *Salariés membres :*

- Laurence BERNARD (resp.partenariat)
- Alain PIERRE (Chargé de la collecte de dons)

#### *Membres bénévoles :*

- Marie GUILLOT

### **Commission COMITES**

#### *Administratrices :*

- Dominique BALESTRACCI
- Sabine ASSAILLY

### **Commission Développement et Bénévolat**

#### *Administratrices/administrateurs :* Claudine JEUDY

*Salarié(e) co-animateur(trice) :* Olivier DEJEUFOSSE (Directeur)

#### *Membres :*

- Corinne GUERROUANI (Draveil)
- Laurence GUYOTY (Dole)
- Bérengère AUDOUX (Dole)
- Hélène SAURON (St-Etienne)
- Brigitte CAVEY ( La Rochelle)
- Patrick Austry (La Rochelle)



**Merci!**

À tous les bénévoles, les collaborateurs, les soutiens financiers, les partenaires et les professionnels pour votre soutien constant tout au long de l'année, et pour votre investissement en faveur de la lutte contre la maltraitance faite aux enfants.

## Annuaire des Comités Locaux

### ► 08 - Ardennes

Délégué(e) : Chantal GERMAIN  
Délégué(e) adj. : Annie SIMON  
Secrétaire : Catherine CHAMPENOIS  
Secrétaire adj. : Chantal DUGUET  
Trésorier(ère) : Michèle LEJEUNE  
03 24 59 90 90  
[ardennes@enfance-et-partage.org](mailto:ardennes@enfance-et-partage.org)  
Perm. : lundi 14h-16h ou sur rdv  
11 rue des mésanges - 1<sup>er</sup> étage -  
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

### ► 11 - Aude

Délégué(e) : Maryvonne DAUVILLIER  
Secrétaire : Josiane RÉGIS  
Trésorier(ère) : Hélène CASTEL  
04 68 90 41 09  
[aude@enfance-et-partage.org](mailto:aude@enfance-et-partage.org)  
Perm. : mercredi et jeudi - 14h30 à 16h30 et sur  
rdv Maison des associations  
10, rue Ancien port des Catalans 11100 NARBONNE  
+ 1<sup>er</sup> mercredi du mois de 14h30 à 16h30  
Maison de proximité de Razimbaud

### ► 14 - Calvados - Honfleur

Délégué(e) : Patrick DURAND  
Délégué(e) adj. : Véronique MARTIN  
Secrétaire : Marie-Thérèse ANSLERT  
Trésorier(ère) : Nicole SAURET HINGANT  
02 31 89 29 86  
[calvados.honfleur@enfance-et-partage.org](mailto:calvados.honfleur@enfance-et-partage.org)  
Perm. : Mardi de 14h à 16 h  
Maison des familles Avenue du Canteloup  
14600 HONFLEUR

### ► 14 - Calvados - Caen

Délégué(e) : Martine LAUDRIN  
Secrétaire : Mireille LEFAIVRE  
Trésorier(ère) : Brigitte BELLANGER  
07 71 04 79 59  
[calvados.caen@enfance-et-partage.org](mailto:calvados.caen@enfance-et-partage.org)  
Perm. : mardi et jeudi 14 h à 17 h  
Maison des Associations – 8 rue Germaine Tillon  
14000 CAEN

### ► 17 - Charente Maritime - La Rochelle

Délégué(e) : Catherine OLLIVIER  
Délégué(e) adj. : Catherine HERVÉ  
Secrétaire : Patricia MERIC  
Secrétaire adj. : Sylvia VERMARE  
Trésorier(ère) : Anne-Marie DUCHILLIER  
Trésorier(ère) adj. : Patrick AUSTRY  
05 46 35 11 83  
[charente-maritime@enfance-et-partage.org](mailto:charente-maritime@enfance-et-partage.org)  
Perm. : lundi 14h à 16 h, vendredi de 10h à 12h  
21 av. du Champ de Mars 17000 LA ROCHELLE

### ► 29 - Finistère

Délégué(e) : Marie-Pierre DURIEZ  
Délégué(e) adj. : Gilles LE CORRE  
Secrétaire : Claudine MOURIC  
Trésorier(ère) : Elisabeth LAURENÇON  
02 98 95 22 74  
[finistere@enfance-et-partage.org](mailto:finistere@enfance-et-partage.org)  
Perm. : mardi, vendredi de 9h30 à 12h  
mercredi de 14h à 16 h. 87  
Av. Léon Blum - (arrière Bât) 29000 QUIMPER

### ► 31 - Haute-Garonne

Délégué(e) : Dominique BALESTRACCI  
Délégué(e) adj. : Marie RAUMEL  
Secrétaire : Marie RAUMEL  
Trésorier(ère) : Anne DONINI  
05 61 81 75 09  
[haute-garonne@enfance-et-partage.org](mailto:haute-garonne@enfance-et-partage.org)  
Perm. : mardi 10h à 12h, mercredi et jeudi 14h à  
16h 30  
Perm. écoute/signalement : 95 Grande rue St  
Michel - 31400 TOULOUSE - Tél : 05 62 26 15 55  
lundi, mardi de 14h à 16h 30 - 6 rue Jean Marie  
Arnaud 31320 CASTANET TOLOSAN

### ► 34 - Hérault

Délégué(e) : Fatiha BENHAMZA  
Secrétaire : Claude LARRIBOT  
Trésorier(ère) : Marie Ange LOUVIER  
04 67 60 30 30  
[herault@enfance-et-partage.org](mailto:herault@enfance-et-partage.org)  
Perm. : mercredi et vendredi de 14h à 17h  
Espace Martin Luther King  
27, boulevard Louis Blanc 34000 MONTPELLIER

### ► 35 - Ille et Vilaine

Délégué(e) : Françoise DURANDIERE - Délégué(e) adj. : Michèle GALASSI - Secrétaire : Amandine ROUSSEAU  
Secrétaire adj. : Nicolas GARIN - Trésorier(ère) : Annick PERROT - 02 30 03 95 90  
[ille-et-vilaine@enfance-et-partage.org](mailto:ille-et-vilaine@enfance-et-partage.org) - Perm. : mercredi semaines impaires et jeudi semaines paires, 14h -  
17 h, ou sur rdv 1 rue du Houx 35700 RENNES

## Annuaire des Comités Locaux

### ► 39 - Jura

Délégué(e) : Régine ROSE  
Délégué(e) adj. : Bérengère AUDOUX  
Secrétaire : Laurence GUYOTI  
Trésorier(ère) : Monique GIRAUD  
03 84 72 38 38  
[jura@enfance-et-partage.org](mailto:jura@enfance-et-partage.org)  
Perm. : lundi de 16h à 18h et sur rdv - 27, rue de la  
Sous-Préfecture - Porte 25 39100 DOLE

### ► 42 - Loire

Délégué(e) : Monique GAULIN  
Délégué(e) adj. : Martine TISSOT  
Secrétaire : Huguette THOLLOT  
Secrétaire adj. : Myriam ROCHE  
Trésorier(ère) : Hélène SAURON  
Trésorier(ère) adj. : Roger BILLARD  
04 77 41 77 77  
[loire@enfance-et-partage.org](mailto:loire@enfance-et-partage.org)  
Perm. : Mardi : 9h 30 - 16h et sur rdv -5 allée Jean  
Racine 42100 SAINT ETIENNE

### ► 50 - Manche

Délégué(e) : Émilie GOUIN  
Délégué(e) adj. : Marie-Ange LEQUERTIER  
Secrétaire : Mélanie HARDOUIN  
Trésorier(ère) : Régine BUTEL  
06 67 11 11 39  
[lamanche@enfance-et-partage.org](mailto:lamanche@enfance-et-partage.org)  
Perm. : à Cherbourg en Cotentin Les 1<sup>er</sup> lundi du  
mois de 17h 45 à 19h à la Maison pour tous Léo  
Lagrange - Les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> lundis du mois de 17h 45  
à 19h à l'espace Epione - Le dernier lundi du mois  
de 18h à 19h au Lieu Enfants Parents - Maison pour  
tous Léo Lagrange 12 square du nivernais 50130  
CHERBOURG-EN-COTENTIN

### ► 59 - Nord

Délégué(e) : Marie Line BOUVE  
Secrétaire : Maryse BISSIAU  
Trésorier(ère) : Didier ALLEMAND  
07 68 15 28 66  
[nord@enfance-et-partage.org](mailto:nord@enfance-et-partage.org)  
Perm. : jeudi 14h à 16h - la maison des associations  
27 rue Jean Bart 59000 LILLE  
mardi de 14h à 16h Espace Municipal André Parent  
Av. Anatole France 59410 Anzin

### ► 64 - Pyrénées-Atlantiques

Délégué(e) : Christian LARRE  
Secrétaire : Françoise DUCLERC  
Trésorier(ère) : Jean-Bernard FOIS  
[pyreneesatlantiques@enfance-et-partage.org](mailto:pyreneesatlantiques@enfance-et-partage.org)  
Perm. :  
13 chemin du moulin de Habas - 64100 BAYONNE

### ► 69 - Rhône - Lyon

Délégué(e) : Jean Michel BERAL  
Délégué(e) adj. : Cécile ÉVREUX-TORQUEBIAU  
Secrétaire : Pauline BRAVARD  
Trésorier(ère) : Marie GUILLOT  
04 78 36 04 70  
[lyon@enfance-et-partage.org](mailto:lyon@enfance-et-partage.org)  
Perm. : jeudi 10h à 16h + téléphonique 7j/7 + rdv  
sur demande 7 rue Major Martin - 69001 LYON

### ► 74 - Haute-Savoie

Délégué(e) : Julianna PICARD  
Secrétaire : Virginie FRAU  
Trésorier(ère) : Karin BONNARD  
[bonneville@enfance-et-partage.org](mailto:bonneville@enfance-et-partage.org)  
Perm. : lundi de 15h à 17h Avenue du coteau -  
Maison des Associations 74130 BONNEVILLE

### ► 91 - Essonne

Délégué(e) : Corinne GUERROUANI  
Secrétaire : Francine REMILIEN  
Trésorier(ère) : Jacques BRUNET  
01 69 83 19 80  
[essonne@enfance-et-partage.org](mailto:essonne@enfance-et-partage.org)  
Perm. : lundi et mardi après-midi de 14h à 16h et le  
jeudi de 9h à 11 h  
Accueil sur rdv Place des Haies Saint Remy -  
91210 DRAVEIL

### ► 94 - Siège, Créteil

Délégué(e) : Martine GIOVACCHINI - 01 55 25 65 65 - 5 rue Georges Enesco 94000 CRÉTEIL



L' enfance est fragile.  
Protégeons-la.

**Enfance & Partage**

5/7 rue Georges Enesco  
94000 Créteil  
Tél : 01.55.25.65.65

[contact@enfance-et-partage.org](mailto:contact@enfance-et-partage.org)  
[www.enfance-et-partage.org](http://www.enfance-et-partage.org)